MAIRIE DE	DÉLIBÉRATION 2025-5	Nombre de membres en exercice :	14
SANSSAC L'ÉGLISE	du conseil municipal	Nombre de membres présents :	12
43.2.12.233.	sur le compte financier unique	Nombre de suffrages exprimés :	13
		Votes pour :	13
	Séance du 28 février 2025	Votes contre:	0
		Abstention:	0

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Considérant que le compte financier unique (CFU) se subsitue au compte administratif et au compte de gestion, Considérant que le CFU met en évidence des informations clées sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le comtpe de résultat synthétiques,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

A la demande de Monsieur le maire, Madame ALBARET Jeannine secrétaire générale de mairie a présenté au conseil municipal afin qu'il puisse délibérer, le CFU de l'exercice 2024, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'excercice considéré,

1° donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE COMMUNE								
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE			
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents		
Résultats reportés		150 153.05	94 208.66	S. A. Maria M. Caralles	94 208.66	150 153.05		
Opérations de l'exercice	699 027.17	890 913.80	796 845.88	754 045.45	1 495 873.05	1 644 959.25		
TOTAUX	699 027.17	1 041 066.85	891 054.54	754 045.45	1 590 081.71	1 795 112.30		
Résultats de clôture		342 039.68	137 009.09			205 030.59		
Restes à réaliser			72 488.95	280 949.32	72 488.95	280 949.32		
TOTAUX CUMULES	699 027.17	1 041 066.85	963 543.49	1 034 994.77	1 662 570.66	2 076 061.62		
RÉSULTATS DÉFINITIFS	110	342 039.68		71 451.28		413 490.96		

^{2°} reconnaît les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents mais Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote donc n'a pas pris part au vote.

Pour expédition conforme, le maire BERAND Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20250228-2025_5-DE Recu le 06/03/2025

^{3°} le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 342 039,68 euros

^{4°} le résultat de la section d'investissement s'élève à 71 451,28 euros